



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA MAISON DE LA PREVENTION-POINT
ECOUTE JEUNES**

**DÉCISION N° DM-25-019
EN DATE DU 21 JANVIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de proposer un « Point écoute jeunes » à destination des jeunes vincennois ;

CONSIDÉRANT la proposition de la Maison de la Prévention-Point Ecoute Jeunes, association domiciliée au 55 avenue du Maréchal Joffre à Fontenay-sous-Bois, d'organiser deux fois par mois un « Point écoute jeunes », animé par une psychologue, au Carré ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la Maison de la Prévention-Point Ecoute Jeunes de Fontenay-sous-Bois, représentée par Madame Martine ANTOINE en sa qualité de présidente, fixant les modalités d'organisation d'un « Point écoute jeunes » animé par une psychologue, deux fois par mois, au Carré durant l'année 2025 pour un montant total, nets de taxe, de 2 738,80 € ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250121-lmc1H12745H1-AR Date de réception en Préfecture : 21/01/2025 Date de Publication : 21/01/2025
--